

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	Cadre réservé à l'autorité e	nvironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
		-	
	1. Intitulé du p	rojet	
Création d'une zone commerciale et d'activ			
		SWOTE STATE OF THE	
2. Identification du	i (ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénon	n .	
2.2 Personne morale			
Dénomination ou raison sociale	ZUBER LAEDERICH		
Nom, prénom et qualité de la personne	JEROME KOCH, président		
habilitée à représenter la personne morale			
RCS / SIRET 9 4 5 6 5 0 7	1 1 0 0 1 0 0	Forme juridique	SA à conseil d'administration
Joigne	z à votre demande l'ani	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	u des seuils et critères ann	exé à l'article 8-1	22.2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspo		zz z do code de i environnement ej
N° de catégorie et sous-catégorie			s seuils et critères de la catégorie
39	(Préciser les éventuelles ru	briques issues d'a	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) n d'assiette compris entre 5 et 10 ha
	L'operation d'amenagemen	t possede un terrai	ii d'assiette compris entre 5 et 10 na
	4. Caractéristiques généro	ales du projet	
Doivent être annexées au présent formul	aire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent			
Les terrains sont actuellement majoritairen	nent occupés par des culture	es de maïs et par de	s terrains en friche. Ces friches sont les
vestiges d'une ancienne activité hôtelière d	lont les bâtiments ont été de	émolis au début de	s années 2000.
Le projet envisage la viabilisation des terrai secs et de réseaux humides dans le cadre d	'un permis d'aménager	orries circulantes, d	e zones de stationnement, de reseaux
Les terrains seront découpés en 6 lots.	an ponnie a anienagen		

4.2 Objectifs du projet
Le projet prévoit la viabilisation des terrains à travers un permis d'aménager.
Les terrains seront découpés en plusieurs lots destinés à un usage d'activité et de commerce.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Le projet sera réalisé en une seule phase.
4.2.2 days on phase disymbolished on
4.3.2 dans sa phase d'exploitation La viabilisation des terrains permettra la mise en œuvre de bâtiments d'activité et de commerce.
La viabilisation des terrains permettra la mise en œuvre de batiments d'activité et de commerce.

La décision de l'autorité environn Le projet est soumis à permis d'amé	inistrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou ementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'au nager pour la viabilisation des terrains.	torisation(s).
	andeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette total		6,3 ha
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques Long. 0	7°23'33"E Lat. 47°46'32"N
d'implantation		7 23 33 L. Lar. 47 40 32 N
Départementale 201 68390 SAUSHEIM		_°'_"_ Lat°'_"_ °'_"_ Lat°'_"
	Joignez à votre demande les annexes n°	2.7
4.7 S'agit-Il d'une modification/exte 4.7.1 Si oul, cette installation environnementale? 4.7.2 Si oul, décrivez sommairem différentes composantes de vot indiquez à quelle date Il a été a	ension d'une installation ou d'un ouvrage existant ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évo dent les re projet et	at? Qui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Les communes de Illzach et Sausheim ont fait l'objet d'un plan de prévention des risques technologiques concernant l'Entrepôt Pétrolier de Mulhouse (EPM) à Illzach. Le projet est localisé à 1,6 km à l'Est de l'EPM, en dehors du zonage réglementaire du PPRT. Le PPRT a été approuvé par arrêté préfectoral n° 2014101-0014 du 11 avril 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	Une étude historique et documentaire a été réalisée par ARCHIMED Environnement (rapport D2018-31+V0 du 13/12/18 - cf annexe). Au regard de l'historique du site (ancienne gravière remblayée, ancien hôtel construit/déconstruit), des études complémentaires seront réalisées pour vérifier l'état chimique des sols (sondages et prélèvements) et confirmer la compatibilité des terrains avec l'usage projeté.
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité ;	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		\boxtimes	
D'un site classé ?		\boxtimes	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?
Incide	nces potentielles	001	NOI	Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		\boxtimes	Un relevé des habitats a été réalisé par ARCHIMED Environnement en novembre 2018 afin d'évaluer les sensibilités écologiques du site (cf rapport D2018-124+v0 du 29/11/2018, cf annexe). Le site ne présente pas de sensibilités écologiques élevées. Néanmoins, du fait de la présence d'un certain nombre d'arbres de haute tige sur le site, il est recommandé de ne préaliser les travaux d'abattage ou de défrichement entre le 15 mars et le 31 juillet afin de respecter le cycle biologique des oiseaux. Il sera aussi veillé à na pas réaliser de travaux de nuit pour ne pas impacter les chauves-souris.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		\boxtimes	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet entraînera la consommation de 3,8 ha de terrains agricoles.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	Le site est localisé en dehors des zonages du PPRI de Sausheim et d'Illzach, à 1,6 km à l'Est.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	Le site n'est pas localisé en zone inondable par remonté de nappe ou par submersion de cours d'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Aucun déplacement de trafic ne sera engendré par les travaux du permis d'aménager, ni en phase travaux, ni en phase d'exploitation. Il ne s'agit pour l'instant que de travaux de viabilisation des terrains. L'étude de trafic interviendra lors de la réalisation des permis de construire.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		\boxtimes	Le projet sera source de bruit uniquement en phase chantier. Tout sera mis en œuvre pour limiter ces nuisances : la vitesse de circulation des engins sera limitée, le cheminement des camions et engins sera canalisé, les horaires de chantier seront compatibles avec l'activité de l'environnement. Le projet est localisé le long de l'autoroute A36 et de la départementale D201. La réglementation sur l'isolation acoustique devra être respectée lors de la mise en œuvre des permis de construire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		\boxtimes	Le projet engendrera des émissions lumineuses urbaines issu de l'éclairage de voirie.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les eaux pluviales seront, dans la mesure du possible infiltrées à la parcelle. En cas d'impossibilité technique, elles seront rejetées dans le réseau existant après consultation du concessionnaire. Le projet étant supérieur à 1 ha, celuici sera soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique 2.1.5.0. Un dossier de loi sur l'eau sera réalisé et présentera les mesures de gestion des eaux pluviales. La validation du dossier de loi sur l'eau par les services de l'état est obligatoire pour démarrer les travaux.
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Le projet produira des déchets inertes uniquement en phase chantier. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale. Dans tous les cas la valorisation sera privilégiée. Le maître d'ouvrage veillera à ce que : - Les sociétés assurant le transport des déchets disposent d'une déclaration préfectorale valide, - Les sociétés assurant le traitement des déchets disposent des autorisations ou agréments nécessaires.

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	Viabilisation de terrains agricoles et de terrains en friche.
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		vision de terrains agricoles et de terrains en mene.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ?	fiées c	1.6 ut	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décriv	ez lesc	quelles	
	nces du projet identifié Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
		,02,03	90013.	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet produira des déchets inertes uniquement en phase chantier. Le stockage des déchets tout au long du chantier sera organisé de façon à séparer les matériaux selon leur destination finale.

L'abattage des arbres sera interdit entre le 15 mars et le 31 décembre afin de respecter la période de nidification des oiseaux. Il sera aussi veillé à ne pas réaliser de travaux de nuit pour ne pas impacter les chauves-souris.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°4 du PLU de la commune de Sausheim a bien été respectée dans le cadre du permis d'aménager (cf étude historique et documentaire en annexe).

Un diagnostic de sol sera réalisé pour vérifier l'état chimique des sols, et la qualité des remblais utilisés pour le comblement de la gravière entre 1974 et 2000, puis dans le cadre de la déconstruction de l'hôtel dans les années 2000.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du contexte environnemental, les enjeux du site portent sur les sites et sols pollués, la biodiversité, l'acoustique, le trafic et la qualité de l'air. Certains enjeux concernent directement le permis d'aménager, d'autres seront intégrés au moment de la mise en œuvre des permis de construire.

La problématique de la biodiversité à fait l'objet d'un relevé des habitats. La problématique sur les sites et sols pollués à fait l'objet d'une étude historique et documentaire. Des investigations complémentaires seront à prévoir pour évaluer plus précisément la qualité des sols. Les problématiques liées à l'acoustique, le trafic et la qualité de l'air feront l'objet d'études spécifiques dans le cadre des permis de construire qui interviendront après le permis d'aménager.

Ces enjeux ayant été identifiés et intégrés au projet, la nécessité d'une évaluation environnementale ne paraît donc pas justifiée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Le Plan de prévention des risques technologiques des communes de Sausheim et Illzach, partie 5.1. Fiche informative du PPRi de la commune de SAUSHEIM et son plan de zonage, partie 5.1. L'étude historique et documentaire par ARCHIMED Environnement, partie 6.1. Le relevés des habitats naturels par ARCHIMED Environnement, partie 6.1.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Burnhaupt le haut

le, 19/12/2018

Signature